



Liste de pièces à fournir en vue d'une demande de naturalisation en qualité de frère ou sœur de français(e)

	Original	Photocopie
Formulaire de demande d'acquisition de la nationalité française dûment daté, complété (intégralité de la page) et signé	X	
55 euros de timbres fiscaux	X	
<u>Etat-civil :</u>		
➤ Original de la copie intégrale de votre acte de naissance (<u>en langue étrangère et sa traduction originale fait par un traducteur agréé</u>)	X	X
➤ Photocopie de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre carte nationale d'identité si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour	X	
➤ Original de l'acte d'état-civil établissant le lien de parenté qui vous relie à votre frère ou votre sœur français(e) dont vous entendez vous prévaloir (<u>en langue étrangère et sa traduction originale fait par un traducteur agréé</u>)	X	
➤ Certificat de nationalité française, actes de l'état civil ou tous autres documents émanant des autorités françaises établissant que ce frère ou cette sœur a acquis la nationalité française en application des articles 21-7 ou 21-11 du code civil	X	
➤ Si vous êtes marié ou divorcé : Original de <u>la copie intégrale de votre ou de vos actes</u>	X	

<p>de mariage, ainsi que les pièces de nature à justifier la dissolution des unions antérieures</p> <p>➤ <u>Si vous avez des enfants mineurs</u> qui résident avec vous de manière habituelle ou alternativement dans le cas de séparation ou de divorce : original de la copie intégrale de <u>leurs actes de naissance</u> + <u>pièces de nature à établir cette résidence</u></p> <p>➤ Documents de nature à apporter la preuve que vous avez suivi votre scolarité obligatoire en France dans des établissements d'enseignement soumis au contrôle de l'État (certificats de scolarité notamment)</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	
<p><u>Domicile :</u></p> <p>➤ Documents justifiant de votre résidence en France à la date de souscription de votre déclaration (facture EDF ou téléphone, dernière quittance de loyer)</p> <p>➤ Documents de nature à établir que vous avez fixé votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 6 ans</p>	<p>X</p> <p>X</p>	
<p><u>Autres :</u></p> <p>➤ 2 photographies d'identité format 35x40mm (portant votre nom , prénom(s) et date de naissance au verso)</p> <p>➤ Une enveloppe timbrée à votre adresse + une lettre « suivie » 500 grammes vierge</p>		

REMARQUES :

1. Les pièces d'état civil et le casier judiciaire étranger doivent être produits en **original** ;
2. A chaque fois que le document est rédigé en langue étrangère, vous devez **joindre une traduction établie par un traducteur** agréé produite en **original**. Le cachet et la signature du traducteur doivent figurer sur l'acte et sa traduction.
3. Si une des pièces est impossible à fournir, vous devez en exposer les raisons

auprès de la préfecture

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné